



APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE PROJETS D'ÉDITION LITTÉRAIRE

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Projets d'édition littéraire du programme Appuyer la pratique artistique finance les éditeurs canadiens de livres et de revues littéraires qui sont engagés dans le développement et la promotion des auteurs canadiens. Les subventions soutiennent l'édition de livres et de revues littéraires d'auteurs canadiens.

TYPE DE SUBVENTION	projet
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	10 octobre 2017 15 mars 2018
MONTANT DE LA SUBVENTION	Édition de livres : jusqu'à concurrence de 30 000 \$ Édition de revues : jusqu'à concurrence de 5 000 \$
ANNONCE DES RÉSULTATS	habituellement dans un délai de 3 mois à compter de la date limite
RESTRICTIONS	Vous pouvez soumettre une demande pour cette composante par année (1er mars au 28-29 février).

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › [Les éditeurs de livres et revues littéraires](#)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) ne peuvent pas présenter une demande à cette composante.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

- › [Soutien au développement et à la promotion d'auteurs par des activités d'édition](#)

Éditeurs de livres : Veuillez-vous familiariser avec la définition de titre littéraire admissible.

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Les coûts directs de l'édition d'au plus 6 livres
- › Les coûts directs de l'édition annuelle d'une revue

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline qui évalue votre demande de la composante Projets d'édition littéraire du programme Appuyer la pratique artistique, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

PERTINENCE	50 %	note minimale de 35 sur 50	<ul style="list-style-type: none">› Mérite littéraire de vos projets d'édition› Pertinence du (des) projet(s) proposé(s)› Qualité de votre design et de votre production› Conditions de travail et soutien offerts aux auteurs canadiens
IMPACT	30 %	note minimale de 15 sur 30	<ul style="list-style-type: none">› Contribution à la littérature canadienne et à l'avancement de la pratique artistique› Engagement à refléter — par vos choix éditoriaux — une diversité d'auteurs, notamment en incluant les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire› Qualité de vos stratégies de marketing, de promotion et de distribution liées à votre projet
RÉSILIENCE	20 %	note minimale de 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none">› Votre expérience et votre capacité organisationnelle à entreprendre le projet› Budget raisonnable

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements à propos de votre organisme concernant :

- › votre projet et ses résultats escomptés
- › les stratégies de marketing, de promotion et de distribution

- › les conditions de travail pour les écrivains, y compris les honoraires et les redevances aux auteurs
- Vous devrez également ajouter :**
- › des sommaires financiers (des 2 dernières années, de l'année en cours et des 2 années à venir)
 - › les états financiers
 - › si vous êtes éditeur de livres :
 - 4 exemplaires d'au moins 4 livres littéraires, ou un échantillon représentatif d'au plus 10 livres littéraires parus au cours des 2 dernières années (par la poste, la date du cachet postal ne doit pas dépasser la date limite)
 - les renseignements à propos des activités d'édition antérieures
 - une liste de titres littéraires, ainsi que le nom des auteurs et le genre pour le projet
 - un exemple de contrat vous liant aux auteurs
 - › si vous êtes éditeur de revues :
 - imprimées — 7 exemplaires de 2 numéros parus au cours de la dernière année (par la poste, la date du cachet postal ne doit pas dépasser la date limite)
 - électroniques — l'adresse du site web de la revue ou la version PDF de 2 numéros parus au cours de la dernière année
 - une liste des auteurs publiés au cours de la dernière année
 - une liste des sujets et des auteurs envisagés pour le projet, s'ils sont connus
 - le barème des honoraires des auteurs
 - un exemple de contrat vous liant aux auteurs

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE

PROJETS D'ÉDITION LITTÉRAIRE

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Type d'activité :

- Édition de livres
- Édition de revues

3. Dates de début et de fin

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Décrivez votre projet proposé, y compris les raisons qui motivent votre choix de publications.

6. Présentez vos stratégies de commercialisation, de promotion et de diffusion. Joignez vos ententes de distribution et de diffusion de livres ou de revues littéraires.

7. Décrivez les conditions de travail que vous offrez aux écrivains et comment vous soutenez leur développement et l'avancement de leur carrière. Indiquez également comment vous déterminez leurs honoraires.

Si vous êtes éditeur de livres, fournissez également des renseignements à propos :

- › des listes d'œuvres disponibles et des fonds de catalogue
- › des modalités des avances
- › des redevances
- › de la fréquence des paiements et des rapports sur les ventes destinés aux écrivains.

8. Comment ce projet vous permettra-t-il :

- › de contribuer à la littérature canadienne et à l'avancement de la pratique littéraire?
- › de soutenir — par votre vision éditoriale — une diversité d'écrivains, notamment en incluant les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

9. Décrivez brièvement l'expérience que vous possédez qui démontre que vous êtes en mesure d'entreprendre ce projet avec succès.

10. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

11. Résumez votre projet proposé en une phrase.